

VENDREDI LE 12 JUIN 2009

Séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), vendredi, le 12 JUIN 2009 à 18 h, Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. André Poulin, M. Gaston Cloutier, M. Serge Gilbert et M. Jean-Guy Marois, formant quorum.  
Le siège de conseiller no. 2 est vacant.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

**1. Ouverture de la séance**

**La séance est ouverte à 18 h 04.**

2009-218

**2. Renoncement de l'avis de convocation**

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que les membres du conseil tous présents sont unanimes à renoncer à l'avis de convocation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2009-219

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'adopter l'ordre du jour incluant les ajouts des points suivants :

5. Les Gais Lurons – Assurances
6. Voirie : achat de caméra numérique
7. Ordinateur de l'inspecteur : logiciel Office 2007

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**4. Soumission par invitation écrite – Asphalte**

Considérant l'adoption de la résolution 2009-198, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, pour des demandes d'appels d'offres par invitation écrite à l'achat d'asphalte de type « EB-10C » incluant le transport et la pose sur la route 257 pour un montant de 60 000 \$ incluant T.P.S. et T.V.Q.;

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications et garanties demandées dans le cahier des charges, soit :

	Nom des entrepreneurs	Nombre Tonnes	Prix chaque tonne	Total incluant les taxes
1 –	Les Pavages Lavallée & Leblanc inc.	315	168,00 \$	<b>59 733,45 \$</b>
2 –	Pavage Garneau Inc.	469	113,46 \$	<b>59 999,85 \$</b>
3 –	Les Pavages St-François inc.	483	109,95 \$	<b>59 997,84 \$</b>

2009-220

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de procéder à l'acceptation de la soumission des Pavages St-François visant l'achat de 483 tonnes d'asphalte de type « EB-10C » incluant le transport et la pose sur la route 257 au montant de 109,95 \$ la tonne sans les taxes, pour un montant total de 59 997,84 \$ incluant T.P.S. et T.V.Q.

Une quantité d'environ 85% sera épandue à partir du pont couvert pour poursuivre en direction de Weedon. Le solde, soit environ 15% de la quantité d'asphalte sera épandue sur la route 257 en allant vers Scotstown, de l'intersection de la route 108 jusqu'au cimetière.

Les travaux de correction de l'asphalte pourront se faire sur une largeur pouvant aller de 1 mètre à 4 mètres et d'une épaisseur de 1 ½ pouces à environ 2 pouces, selon le besoin. Ces travaux seront exécutés selon les recommandations et les marques faites sur la chaussée par un représentant de la municipalité.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 10 juillet 2009 à 16 h. En cas de retard dans les travaux, les parties conviennent et le soumissionnaire accepte que la Municipalité puisse, à compter de la date d'envoi d'un avis par poste certifiée au soumissionnaire, retenir à même le prix du contrat une somme de 50 \$ chaque jour de retard à titre de dommages-intérêts liquidés.

De plus, après trente (30) jours de retard, la Municipalité pourra mettre fin au contrat, le soumissionnaire n'ayant alors aucun recours à l'encontre de la Municipalité; dans ce cas, la Municipalité pourra néanmoins exiger le paiement d'une somme de 5 % du coût total à titre de dommages-intérêts liquidés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**5. Les Gais Lurons – Assurances**

Considérant que le comité Les Gais Lurons a été formé le 23 janvier 1978 à titre d'organisme à but non lucratif;

Considérant que les objets pour lesquels l'organisme Les Gais Lurons est constitué sont les suivants :

- a) Grouper en corporation les personnes qui s'occupent de tous sports qui peuvent se pratiquer dans la municipalité de Ste-Marguerite-de-Lingwick.
- b) Étudier, promouvoir, protéger et développer de toutes manières les intérêts sociaux et sportifs de ses membres.
- c) Imprimer, éditer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'informations sportives et de propagande.
- d) Faire l'éducation de ses membres par des cours de perfectionnement, des animations populaires, des journées d'activités folkloriques et culturelles et par tout autre moyen de diffusions populaires.

Sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité.

Considérant que Les Gais Lurons est un organisme indispensable pour tous les citoyens du Canton de Lingwick;

Considérant que l'organisme Les Gais Lurons maintient un service de camp de jour (O.T.J.) annuellement depuis plusieurs années et autres activités tout au cours de l'année;

Considérant que le Canton de Lingwick est disposé à ajouter Les Gais Lurons à titre d'assuré additionnel sur sa police d'assurance responsabilité;

Considérant que l'organisme Les Gais Lurons accepte de se conformer aux conditions exigées par la MMQ, le courtier d'assurance ou autre, afin de rendre éligible le dit comité à titre d'assuré additionnel;

Considérant que l'organisme Les Gais Lurons présentera au préalable la programmation de leurs activités à la municipalité qui les transmettra à la MMQ;

POUR CES MOTIFS

**2009-221**

Il est proposé par le conseiller Marois

Appuyé par le conseiller Cloutier

ET RÉSOLU

Qu'une demande soit transmise auprès de la MMQ afin d'inclure Les Gais Lurons à titre d'assuré additionnel pour l'assurance responsabilité au montant de 2 000 000 \$;

Que l'organisme Les Gais Lurons modifiera ses lettres patentes au besoin selon les recommandations de la compagnie d'assurance dans les plus brefs délais;

Que le Canton de Lingwick s'engage à payer la prime annuelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- 2009-222**
5. **Voirie : achat de caméra numérique**  
Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'autoriser l'achat d'une caméra numérique de marque Sony pour le service de voirie et que cet achat sera fait auprès de Sears au montant de 135,44 \$ incluant les taxes.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2009-223**
6. **Ordinateur de l'inspecteur : logiciel Office 2007**  
Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu d'autoriser l'achat du logiciel Office 2007 – version familiale pour l'ordinateur de l'inspecteur en bâtiment auprès de Électropuce au montant de 189 \$ plus les taxes pour un montant total de 214 \$ sans les taxes incluant l'installation.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
7. **Période de questions**  
Aucune personne n'est présente à la réunion.
- 2009-224**
7. **Levée de la session.**  
Il est proposé par le conseiller Cloutier que la levée de la session soit prononcée. Il est 18 h 35.

#### **CANTON DE LINGWICK**

---

Céline Gagné, Mairesse

---

Monique Polard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière